

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.272

**Economie Sociale et
Solidaire -
programmation des
actions 2017**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.272**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - PROGRAMMATION DES ACTIONS 2017

Vu la délibération n°248 du 13 novembre 2014 approuvant le projet d'agglomération 2015-2020, définissant comme priorité le développement économique et la création d'emplois,

Vu la délibération n°266 du 4 décembre 2014 portant constitution d'un pôle territorial chargé de développer sur le territoire de GrandAngoulême une politique en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS),

Il convient de décider de la programmation des actions dans le cadre du plan de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et de l'accompagnement de projets en faveur de l'emploi sur le territoire pour l'année 2017 comme suit :

En matière d'Economie Sociale et Solidaire :

| PROJET | PORTEUR | MONTANT |
|--|---|----------|
| Accompagnement au développement de l'ESS sur le territoire de GrandAngoulême | Chambre Régionale Economie Sociale et Solidaire (CRESS) | 12 000 € |

En matière d'Emploi :

| PROJET | PORTEUR | MONTANT |
|--|-------------------------------|-----------|
| Accompagnement et Insertion des jeunes du territoire | Mission Locale de l'Angoumois | 206 802 € |
| Forum du recrutement | DR16 | 15 000 € |
| Forum Orientation Formation Emploi | FCOL | 30 000 € |

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions et participations selon le tableau ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et avenants à intervenir,

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 avril 2017 | <u>Affiché le :</u> 10 avril 2017 |